



21ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Genève, le 17 septembre 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente

La Suisse est extrêmement préoccupée par l'augmentation significative du nombre d'exécutions dans certains pays, notamment en Arabie Saoudite, en Irak et en Iran où une partie des condamnations à mort ne porte pas sur des infractions graves. La Suisse appelle ces pays à réduire le nombre d'infractions pour lesquelles la peine capitale est appliquée et à instaurer un moratoire en vue de l'abolition de la peine de mort. Cette exigence s'applique également aux châtiments corporels.

La Suisse reste préoccupée par la situation au centre de détention des États-Unis à Guantanamo et la continuation d'un système de détention indéterminée, sans inculpation ni jugement. Conformément aux dispositions du droit international coutumier et conventionnel, les personnes en détention ont droit aux garanties procédurales et à un procès équitable, indépendamment de leur citoyenneté et quelles que soient les raisons de leur internement. La Suisse appelle les États-Unis à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les personnes qui y sont détenues puissent bénéficier des garanties auxquelles elles ont droit en vertu du droit international.

La Suisse s'inquiète du caractère restrictif de certaines dispositions juridiques récemment adoptées en Fédération de Russie, au regard de la liberté d'expression, du droit de réunion pacifique et du droit à l'association. Il s'agit en particulier des amendements à la loi sur les rassemblements publics, de la restauration dans le Code pénal de la responsabilité pénale pour diffamation supprimée en novembre 2011 et de la loi qualifiant certaines ONG russes d'"agents étrangers". La Suisse appelle la Russie à veiller à ce que les droits fondamentaux soient respectés lors de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions législatives.

La Suisse reste préoccupée par le nombre toujours élevé de condamnations à la peine capitale et d'exécutions en Chine et déplore la communication peu transparente des autorités à ce sujet. La Suisse salue cependant les efforts consentis ces dernières années pour réduire le catalogue des infractions passibles de la peine de mort. Nous sommes également préoccupés par les restrictions des libertés culturelles et religieuses. Les tensions récurrentes dans les zones de minorités nationales, que nous déplorons, sont aussi l'expression des frustrations vécues dans ces domaines.

Enfin, nous constatons que la nouvelle loi sur la procédure pénale, malgré d'importantes améliorations procédurales, contient toujours des clauses qui ne favorisent pas l'engagement des autorités en vue de la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Suisse appelle la Chine à veiller à ce que les droits fondamentaux soient respectés dans le cadre de l'application de cette nouvelle loi.

Je vous remercie.